



PETR du Pays Portes de Gascogne

CONSEIL SYNDICAL DU 5 AVRIL 2018

Compte-rendu de séance tenant lieu de procès-verbal

Le cinq avril deux mille dix-huit, à 18 heures, le Conseil Syndical du PETR du Pays Portes de Gascogne, dûment convoqué le vingt-deux mars 2018, s'est réuni en salle du parking de la mairie de Gimont, sous la présidence de Guy MANTOVANI.

Etaient présents (titulaires) :

Michel ANGELE, Alain BERTHET, Audrey BICHET, Pierre DUFFAUT, Guy LAREE, Hervé LEFEBVRE, Guy MANTOVANI, Jacques SERIN, Jean-Luc SILHERES

Etait présent (suppléant votant) : Gaëtan LONGO

Etaient présents (suppléants non votants) : Claire CHAUBET, Sylvie LAFFORGUE

Secrétaire de séance : Claire CHAUBET

En exercice 17

Présents 10

Absents 7

Votants 10

Sujets traités

1. Validation du compte-rendu du conseil syndical du 16 mars 2018
2. Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget
3. Amortissement et reprise à la section de fonctionnement des subventions d'équipement reçues
4. Approbation du compte de gestion de l'exercice 2017
5. Approbation du compte administratif de l'exercice 2017
6. Approbation de l'affectation des résultats budgétaires de l'exercice 2017
7. Adoption du budget primitif 2018

Questions diverses

1. Validation du compte - rendu du Conseil Syndical du 16 mars 2018

Après avoir demandé si le compte-rendu du conseil syndical du 16 mars 2018 amenait des observations, le Président a proposé au Conseil Syndical de le valider. Le conseil syndical n'ayant formulé aucune observation, le compte-rendu a été validé sans réserve.

2. Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Conformément à l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, le président , jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, peut sur autorisation du Conseil Syndical, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. A l'unanimité, le conseil syndical a autorisé le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, pour l'exercice comptable 2018. Le conseil a aussi demandé plus d'anticipation pour 2019.

3 Amortissement et reprise à la section de fonctionnement des subventions d'équipements reçues

Le président rappelle que les subventions servant à réaliser des immobilisations qui seront amorties doivent faire l'objet chaque année d'une reprise à la section de fonctionnement, et disparaître ainsi du bilan. En 2017, trois acquisitions du PETR ont fait l'objet d'une aide financière de l'Etat (dispositif TEPCV et FIPHFP) : 7 vélos électriques / 1 véhicule de service électrique / du mobilier pour l'aménagement d'un poste de travail. Il rappelle la délibération du 10 avril 2017 qui a fixé les durées d'amortissement à 3 ans pour les VAE et à 5 ans pour le véhicule de service et le mobilier. A l'unanimité, le conseil syndical décide de fixer l'amortissement et la reprise à la section de fonctionnement des subventions d'équipement reçues, à la hauteur des annuités des biens acquis.

4 Approbation du compte de gestion de l'exercice 2017

Le président informe des éléments suivants :

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017,
- les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- les titres définitifs des créances à recouvrer,
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux de titre de recettes, de mandats,
- le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a

- repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017,
- repris tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés,

- procédé à toutes les écritures d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire, le conseil syndical a déclaré que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelait ni observation ni réserve de sa part. Il a décidé à l'unanimité d'approuver le compte de gestion pour l'exercice 2017, dressé par le Receveur.

5 Approbation du compte administratif de l'exercice 2017

Considérant que M. Pierre DUFFAUT a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que M. Guy MANTOVANI s'est retiré pour laisser la présidence à M. Pierre DUFFAUT pour le vote du compte administratif,

Après lecture, discussion et examen du compte administratif, le Conseil Syndical a validé à l'unanimité celui-ci tel que présenté ci-dessous :

Résultats budgétaires de l'exercice 2017

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	78 447.83	634 955	713 402.83
Titres de recettes émis	11 428.08	516 289.89	527 717.97
Réductions de titres			
Recettes nettes	0,00	0.00	0.00
	11 428.08	516 289 89	527 717.97
DEPENSES			
Prévisions budgétaires totales	78 447.83	634 955	713 402.83
Mandats émis	34 010.87	397 732.25	431 743.12
Annulations de mandats	0,00	99.83	99.83
Dépenses nettes	34 010.87	397 632.42	431 643.29
RESULTAT DE L'EXERCICE	Déficit 22 582.79	Excédent 118 657.47	Excédent 96 074.68

Résultats de clôture de l'exercice 2017

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés N-1		35 184.48	3 297.83		3 287.83	35 184.48
Opérations réalisées	397 632.42	516 289.89	34 010.87	11 428.08	431 643.29	527 717.97

TOTAUX	397 632.42	551 474.37	37 308.70	11 428.08	434 941.12	562 902.45
Résultat de clôture		153 841.95	25 880.62			127 961.33
Reste à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	397 632.42	551 474.37	37 308.70	11 428.08	434 941.12	562 902.45
RESULTAT DEFINITIF		153 841.95	25 880.62			127 961.33

6 Approbation de l'affectation des résultats budgétaires de l'exercice 2017

Le Conseil Syndical après avoir constaté que le compte administratif présentait un excédent cumulé de fonctionnement de **153 841.95 euros** et un déficit cumulé d'investissement de **25 880.62 euros**, **a délibéré à l'unanimité l'affectation** au budget pour 2018, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement selon la répartition suivante :

- couverture du besoin de financement de la section d'investissement au **compte 1068** « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de **25 880.62 euros**
- le solde en recettes de fonctionnement est reporté sur la **ligne budgétaire 002** « excédent de fonctionnement reporté » pour la somme de **127 961.33 euros**

7 Adoption du budget primitif 2018

Le président informe qu'à partir de ces orientations du DOB du 16 mars 2018, a été élaboré le projet de budget primitif pour 2018. Il indique que le budget primitif pour l'exercice 2018 est équilibré en recettes et en dépenses aux montants suivants :

Section d'investissement	117 428.62
Section de fonctionnement	1 389 209.33

Il précise que le PETR va exceptionnellement engager en 2018 un investissement important, celui de 43 vélos à assistance électrique pour un montant de 82 000 €. Il poursuit en ajoutant que le PETR doit encore engager en 2018 une ligne de trésorerie de 250 000 euros en raison d'un retard de paiement de l'aide européenne LEADER (2015/2016/2017) que le fond de roulement du Pays ne permet pas de couvrir. Il informe toutefois que la récupération de 10% des CEE (Certificats d'Economies d'Energie) pour le fonctionnement du Pays permettra de légèrement augmenter celui-ci. Pierre DUFFAUT intervient en soulignant l'importance d'avoir un fond de roulement suffisant pour anticiper tout problème financier qui pourrait survenir. Le conseil syndical propose que le Pays puisse utiliser une partie du fond de développement durable pour augmenter son fond de roulement. Le Président rappelle que ce fond de développement durable correspondant à 20% de la récupération des CEE. Le conseil syndical approuve cette solution qui permettrait d'éviter qu'en cas de difficulté financière, le Pays ne se retourne vers ses EPCI. Le conseil syndical a décidé à l'unanimité d'adopter le Budget Primitif du PETR Pays Portes de Gascogne pour l'exercice 2018, arrêté en dépenses et en recettes tel que présenté ci-dessous et d'accepter qu'une partie du Fonds de Développement Durable du Pays serve à augmenter le fonds de roulement du PETR.

Budget primitif 2018 en section d'investissement

DEPENSES			RECETTES		
001	Déficit d'investissement reporté	25 880.62	1068	Affectation résultat (excédent de fonctionnement reporté)	25 880.62
21	Immobilisations corporelles	89 500	13	Subventions d'investissement reçues	75 794.15
2182	Matériel de transport	82 000	1311	TEPCV (vae véhicule)	74 203
2183	Matériel de bureau Matériel informatique	5 000	1311	CDC / FIPHFP (aménagement poste de travail)	1 591.15
2184	Mobilier	2 500			
TOTAL DES DEPENSES REELLES (1)		115 380.62	TOTAL DES RECETTES REELLES (1)		101 674.77
			021	Virement de la section de fonctionnement (prévisionnel déficit d'investissement à couvrir)	5 929.85
040	Opér. d'ordre de transfert entre section	2 048	040	Opér. d'ordre de transfert entre section	9 824
1391	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat	2 048	28181	Inst.générales, agencements, aménagements	431
			28182	Matériel de transport	8 041
			28183	Matériel de bureau et informatique	895
			28184	Mobilier (aménagement de poste)	457
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE (2)		2 048	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE (2)		15 753.85
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (1+2)		117 428.62	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (1+2)		117 428.62

Budget primitif 2018 en section de Fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	349 405.48	70	Produits des services et ventes diverses	500
60	Achats et variations de stock	3 300	7088	Guides du routard	500
61	Services extérieurs	275 890.48	74	Dotations, Subventions et Participation	1 254 100
62	Autres services extérieurs	69 715	74718	Etat / CDC - Ademe	78 575
637	Autres impôts taxes et versements assimilés	500	7472	Région	77 800
012	Charges de personnel et frais assimilés	301 550	74741	Communautés de Communes	219 591
621	Personnel extérieur au service	4 800	7478	Europe	78 134
633	Impôts taxes et versés assimilés /rémunérations	6 900	7488	Récupération CEE	800 000
64	Charges de personnel	289 850	75	Autres produits de gestion courante	100
65	Autres charges de gestion courante	720 000	013	Atténuation de charges	4 500
	Reversement CEE aux communes	560 000	6419	Sur rémunération (IJSS maladie)	4 500
657341	Fonds de dévt durable aide aux porteurs de projet publics	135 000	002	Excédent de fonctionnement reporté	127 961.33
6574	Fonds de dévt durable aide aux porteurs de projet privés	25 000			
66	Charges financières	2 000			
6618	Intérêts ligne de trésorerie	2 000			
67	Charges exceptionnelles	500			

6712	Amendes fiscales et pénales	500		
TOTAL DES DEPENSES REELLES (1)		1 373 455.48	TOTAL DES RECETTES REELLES (1)	
				1 387 161.33
023	Virement à la section d'investissement (prévisionnel déficit d'investissement à couvrir)	5 929.85	042	Opér. d'ordre de transfert entre section
				2 048
042	Opér. d'ordre de transfert entre section	9 824	777	Quote part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat
				2 048
6811	Dot. aux amort.des immo.incorporelles et corporelles	9 824		
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE (2)		15 753.85	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE (2)	
			2 048	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (1+2)		1 389 209.33	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1+2)	
			1 389 209.33	

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question diverse n'étant soulevée, le conseil syndical se termine à 20h.

